



PROCESSUS DE CONVERGENCE DES POLITIQUES DU CSA

PROPOSITION RELATIVE AU FORMAT ET AUX MODALITES DE REALISATION DES NEGOCIATIONS

INTRODUCTION

La présente proposition relative aux négociations des deux processus de convergence des politiques en cours du CSA se base sur les discussions tenues entre le Bureau et le Groupe consultatif le 2 juin, et reflète les résultats de la réunion du Bureau, qui a eu lieu le 5 juin.

Les discussions du Bureau et du Groupe consultatif se sont inspirées d'un document d'options élaboré par le Secrétariat du CSA, qui présentait différents scénarios pour garantir la finalisation des deux produits politiques avant la fin 2020, avant le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

Après s'être réuni avec son Groupe consultatif, le Bureau du CSA a exprimé sa « *préférence pour une version révisée et plus inclusive de l'Option B, qui prévoit une proposition de quota révisée pour permettre la participation d'un participant par délégation* ».

Afin de rendre plus aisée la prise d'une décision informée, « *il a été demandé au Secrétariat du CSA de vérifier auprès de la FAO la possibilité d'organiser des réunions physiques au mois de juillet au siège de la FAO ou du PAM avec un nombre de personnes supérieur à la proposition initiale, et de présenter une proposition actualisée* ».

Enfin, « *certaines membres du Bureau ont réitéré la nécessité de reconsidérer la possibilité de commencer par des négociations virtuelles, au cas où les réunions physiques ne seraient pas autorisées pendant une longue période, en gardant à l'esprit l'importance de finaliser les deux instruments politiques d'ici la fin de 2020. Toutefois, certains membres du Bureau se sont opposés aux négociations virtuelles, qui, selon eux, ne garantiraient pas l'inclusion* ».

Il est attendu que le Bureau du CSA prenne des décisions le 24 juin, après avoir consulté son Groupe consultatif, sur le format, les dates et les modalités de réalisation des négociations.

I. FORMAT ET DATES DES NEGOCIATIONS

La proposition actualisée sur le format des négociations, qui prendrait pour base les résultats de la réunion du Bureau tenue le 5 juin, permettrait à un groupe hautement représentatif d'être présent aux côtés du Président/Rapporteur du Groupe de travail à composition non limitée dans l'une des salles des réunions les plus grandes de la FAO (ou du FIDA ou du PAM) (dans le respect de règles et

de protocoles de sécurité/sanitaires clairement détaillés), les autres personnes suivant la réunion « virtuellement » par le biais de moyens numériques. Le format et la procédure proposés pour cette option (pour laquelle l'approbation de la haute direction serait nécessaire) sont décrits ci-dessous :

- a) Les « négociations physiques » auraient lieu au siège de l'un des OSR (Rome), dès que les réunions physiques d'invités non fonctionnaires seront permises, avec un nombre réduit de participants représentant l'éventail des parties prenantes et secteurs du CSA ;
- b) Chaque membre du CSA et chaque groupe de participants du CSA seraient invités à désigner des porte-parole qui participeraient aux négociations, en présentant des positions et des propositions convenues et définies au préalable, dont le mandat serait de négocier au nom de leurs pays et/ou groupes ;
- c) Chaque Membre du CSA sera invité à désigner son délégué et à communiquer son nom au Secrétariat du CSA avant les négociations.
- d) Les cinq catégories de Participants du CSA établies dans le document de réforme du CSA (paragraphe 11) seront représentées de la manière qui suit :
 - i) *Organes du système des Nations Unies* : FAO, PAM, FIDA, OMS, Réseau des Nations Unies pour SUN, et UNICEF (un délégué chacun) ;
 - ii) *Organisations de la société civile* : Mécanisme de la société civile, MSC (un délégué) ;
 - iii) *Secteur privé et fondations philanthropiques* : Mécanisme du secteur privé (MSP) et Fondation Bill et Melinda Gates (un délégué chacun) ;
 - iv) *Systèmes internationaux de recherche agricoles* : GCRAI (un délégué) ;
 - v) *Institutions financières internationales* : Banque mondiale (un délégué) ;
- e) Si aucun observateur silencieux ne sera autorisé dans la salle de réunion, les sessions seront diffusées en direct sur Internet afin que les parties prenantes intéressées puissent suivre à distance ;
- f) A cet égard, les membres du CSA et les groupes de participants du CSA établiraient leurs propres systèmes de coordination interne afin de garantir une communication active lors des négociations entre porte-parole et parties prenantes suivant à distance ;
- g) Des appels virtuels seront organisés par le Président/Rapporteur du Groupe de travail à composition non limitée et le Secrétariat du CSA avant les négociations afin d'informer les délégations des règles et procédures établies, de les aider à se familiariser avec le processus et de répondre à toute question.

Cette proposition prévoit une participation physique d'un nombre maximum de personnes compris entre 70 et 90.

Les décisions concernant les dates pour les négociations du document dépendent étroitement de si le format de négociations physiques proposé (avec la participation d'environ 70 à 90 délégués) sera permis au siège de la FAO et/ou du PAM ou du FIDA dans un avenir proche.

S'agissant des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires au service de la nutrition, dont un document de négociation a été circulé le 16 mars (les versions traduites ont été mises à disposition début avril), le premier cycle de négociations reste programmé du 20 au 24 juillet, sous réserve du résultat des débats et décisions du Bureau.

Le CSA n'a encore reçu aucune confirmation d'aucun des trois organismes ayant leur siège à Rome sur quand (et si) les réunions physiques seront permises, même avec une participation réduite. Selon les informations informelles, les réunions en personne ne devraient pas reprendre avant le

mois de septembre, au plus tôt.

Compte tenu de la reconnaissance unanime de l'importance de finaliser les deux produits politiques avant la fin de cette année, d'un petit nombre de créneaux disponibles dans le calendrier conjoint des OSR pour les « semaines de négociations » alternatives, du précédent dispositif établi par le Comité des programmes de la FAO et des contributions formulées par les membres du Bureau lors des discussions précédentes, il pourrait s'avérer plus opportun d'envisager une « approche par étapes » – à savoir, commencer par des « négociations virtuelles » dès que possible, poursuivre avec des « négociations hybrides » lorsque les conditions le permettront et de conclure avec des négociations « physiques en personne », dès qu'elles seront autorisées. Pour le processus des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, une telle approche reviendrait à organiser le premier cycle de négociations pleinement virtuelles du 20 au 24 juillet.

II. MODALITES DE NEGOCIATIONS

Le processus s'appuiera sur l'expérience des processus de convergence des politiques précédents du CSA et suivra le Règlement intérieur standard de ce dernier. Il sera facilité par le Président/Rapporteur du Groupe de travail à composition non limitée, avec le soutien du CSA. Dans l'hypothèse où une partie du processus de négociation aurait lieu « virtuellement », le Président/Rapporteur du processus gèrera chaque processus conformément à l'approche décrite ci-dessous, avec des sessions plénières quotidiennes, avec interprétation, avec un document de travail visible de tous au fur et à mesure de sa modification, et avec des pauses régulières pour permettre aux groupes et secteurs de tenir des discussions latérales.

Les modalités proposées pour un débat (en personne) sont les suivantes :

- a) Pour des raisons de temps et d'efficacité, le Président/Rapporteur du Groupe de travail à composition non limitée pourrait limiter le temps disponibles pour les interventions et/ou indiquer le nombre d'interventions qui seront entendues avant une réponse ou une proposition du Président/Rapporteur ;
- b) Les parties prenantes du CSA sont invitées à éviter de réaliser des déclarations d'ouverture ou générales longues. Les contributions devraient être axées sur des sujets ou des questions importantes objet des demandes de modifications. Les interventions devraient contenir des propositions de texte concrètes et des clarifications concises de leur justification/signification ;
- c) Les groupes régionaux et les groupes participants sont fortement invités à formuler des positions collectives, lorsque c'est possible ;
- d) Les propositions émanant de participants n'obtenant le soutien d'aucun Etat-membre ne seront pas retenues ;
- e) Sur la base des interventions, une proposition du Président/Rapporteur sera formulée et projetée à l'écran, sur laquelle le Président/Rapporteur recherchera un accord ;
- f) Faute d'accord, le Président/Rapporteur appellera à une nouvelle série d'interventions ciblées, après quoi une nouvelle proposition du Président/Rapporteur sera formulée et présentée ;
- g) Si aucun accord n'est atteint après cette deuxième série, le Président/Rapporteur pourra demander à tenir des discussions bilatérales ou en petit groupe, et, le cas échéant, pourra convoquer une discussion des Amis du Président/Rapporteur pour résoudre les questions

en suspens. Ces discussions auraient lieu soit pendant l'heure du déjeuner, soit après la session plénière ;

- h) Il y aura deux sessions par jour (9h30-12h30 et 14h30-17h30) et, si nécessaire, le Président/Rapporteur du Groupe de travail à composition non limitée pourra décider de poursuivre la session en soirée. Sous réserve de la disponibilité des interprètes, les sessions seront interprétées dans les six langues officielles de la FAO (anglais, français, espagnol, arabe, chinois et russe).
- i) Toutes les délégations sont encouragées à se tenir prêtes à parvenir à un consensus sur les documents politiques qui seront présentés en plénière pour une approbation finale.